

CONCOURS « Gagnez un séjour pour deux personnes à Málaga »

RÈGLEMENT DU CONCOURS

(ci-après le « Règlement »)

Aucun achat requis. Ce concours est réservé aux résidents canadiens et est régi par les lois canadiennes. 18 ans et plus.

Le concours « Gagnez un séjour à Málaga » (ci-après le « Concours ») est organisé par le Club de Football de Montréal (ci-après « CF Montréal ») et son commanditaire Transat Tours Canada Inc. faisant affaires sous Transat (ci-après, « Air Transat ») et ensemble avec le CF Montréal, les « Organisateurs »). Le Concours se déroule à compter du 5 janvier 2026, à 14 h 00, heure de Montréal (ci-après la « Date d'ouverture du Concours »), et se termine le 9 janvier 2026 à 16 h 00, heure de Montréal (ci-après la « Date de clôture du Concours »).

1. ADMISSIBILITÉ

Le Concours s'adresse à toute personne résidant au Québec, âgée de plus de dix-huit (18) ans à la Date d'ouverture du Concours, à l'exception des employés, des agents et des représentants des Organisateurs, de leurs filiales, de leurs sociétés affiliées, de leurs agences de publicité ou de promotion, des fournisseurs de matériel, de prix et de services reliés au présent Concours et de tout autre intervenant directement relié à la tenue du Concours, ainsi que les membres de leur famille immédiate, pères, mères, frères, sœurs et enfants, leur conjoint légal ou de fait et de toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et agents sont domiciliés.

2. COMMENT PARTICIPER

Aucun achat requis.

2.1 Modalités de participation

2.1.1 Pour participer au Concours, vous devez :

- a) vous abonnez aux pages Instagram @cfmontreal, @airtransat et @solbymelia
- b) remplir le formulaire de participation à https://www.cfmontreal.com/concours_airtransat // https://en.cfmontreal.com/contest_airtransat, à condition de remplir tous les champs requis du formulaire entre le 5 janvier 2026 et le 9 janvier 2026 avant 16 h 00, heure de Montréal.

2.1.2 Les inscriptions répondant aux critères du point 2.1.1 offriront au participant (ci-après le « Participant ») les chances de gagner suivantes :

- Pour une inscription des champs obligatoires du formulaire de participation = 1 chance de gagner.

2.1.3 Le Participant éligible est admissible au tirage du Prix (défini ci-après) qui aura lieu le 9 janvier 2026 à 16 h 00, heure de Montréal.

Limite d'une (1) participation au Concours par personne et ce, pour toute la durée du Concours, soit entre la Date d'ouverture et la Date de clôture. La validation sera faite en fonction du courriel du Participant.

3. PRIX

Un (1) prix (ci-après le « Prix ») sera attribué.

Le prix inclus :

Vols aller-retour du 20 au 25 janvier 2026 pour deux personnes vers Málaga en Espagne, depuis Montréal, à bord d'Air Transat en Classe Économie. Séjour de 4 nuits pour deux (2) personnes à l'hôtel Sol Marbella Estepona Atalaya Park, avec petits-déjeuners inclus.

Budget de dépenses pour les repas.

La valeur totale du prix offert est d'approximativement 10, 000\$.

4. CONDITIONS RATTACHÉES AUX PRIX

4.1. Le Gagnant et son invité doivent être résidents canadiens ayant atteint l'âge de la majorité dans leur province de résidence au 1er janvier 2026.

4.2. Le Gagnant et son invité doivent signer et remettre à Transat Tours Canada Inc. un Formulaire d'exonération dûment rempli dans les dix (10) jours ouvrables suivants sa réception, à défaut de quoi il ne pourra recevoir la partie du Prix qui lui est destinée.

4.3. La valeur totale maximale du Prix est de 10 000 \$. Aucune monnaie en espèce ou crédit ne sera remis au gagnant si la valeur du Prix à la date choisie par ce dernier est inférieure à 10 000 \$.

4.4. Le Gagnant et son invité doivent voyager ensemble à l'aller et au retour.

4.5. Le transport vers la ville de départ est à la charge du gagnant et de son compagnon de voyage.

4.6. Le prix est non échangeable et non transférable. Le cas échéant, toutes les dépenses et tous les frais non prévus au présent règlement sont à la charge et sous la responsabilité du gagnant et de son invité. Le prix doit être accepté tel quel. Si une portion du prix n'est pas utilisée, en tout ou en partie, aucune compensation ne sera remise. Les réservations sont sujettes à la disponibilité du Fournisseur de Prix au moment de la réservation.

4.7. Les conditions indiquées sur le site de transat.com ou airtransat.com au moment de la réservation de l'Organisateur sont applicables. Les frais d'assurance, dépenses personnelles outre les repas, assurance voyage personnelle et documentation de voyage ne sont pas inclus dans le Prix. L'Organisateur recommande fortement au Participant sélectionné et son compagnon de voyage de souscrire à une assurance voyage au moment de la réservation ou avant leur départ.

4.8. À la date du voyage, le Gagnant et son invité doivent légalement avoir le droit de voyager en Espagne. Ces derniers sont entièrement responsables d'obtenir à leurs frais toute documentation nécessaire au voyage telle que requise par les autorités concernées, incluant sans limitation, les visas, passeports et certificats de vaccination. Ceux-ci doivent être obtenus avant le départ.

4.9. Le Prix offert doit être accepté tel qu'offert et n'est ni échangeable, ni remboursable, ni transférable ou monnayable. Dans l'éventualité où le Prix n'est pas accepté en conformité avec les conditions y étant attachées, le Prix sera réputé déchu.

4.10. Transat Tours Canada Inc. ainsi que l'ensemble de leurs partenaires, actionnaires, administrateurs, dirigeants, propriétaires, associés, employés, membres, commanditaires, mandataires, représentants, successeurs et ayants droit respectifs n'assumeront en aucun temps aucune responsabilité de quelque nature que ce soit pour tout report, retard ou annulation du vol ou de toute autre composante du Prix ou de tout autre transport faisant partie du Prix pour toute raison que ce soit, dont, notamment, mais sans s'y limiter, les conditions climatiques, le bris ou le défaut d'équipement. À cet égard, le Gagnant renonce, par les présentes, à tout recours, quel qu'il soit, présent, futur ou éventuel, envers Transat Tours Canada Inc. ainsi que l'ensemble de leurs partenaires, actionnaires, administrateurs, dirigeants, propriétaires, associés, employés, membres, commanditaires, mandataires, représentants, successeurs et ayants droit respectifs relativement à l'objet des présentes ou relativement, directement ou indirectement, à tout report, retard ou annulation du vol ou de toute autre composante du Prix ou de tout autre transport faisant partie du Prix.

5. TIRAGE

Un tirage sera effectué au sort le 9 janvier 2026 à 16 h 00, heure de Montréal, au bureau du CF Montréal situé au 4750 rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1V 3S8.

Au total, un (1) tirage au sort sera fait parmi tous les formulaires web remplis sur https://www.cfmontreal.com/concours_airtransat // https://en.cfmontreal.com/contest_airtransat entre la Date d'ouverture du Concours et la Date de clôture du Concours.

6. RÉCLAMATION DU PRIX

6.1 Afin d'être déclaré gagnant, le Participant sélectionné doit :

6.1.1 Être joint par courriel par l'Organisateur du Concours dans les vingt-quatre (24) heures suivant le tirage et répondre à la question d'habileté mathématique qui lui sera posée. S'il est impossible de rejoindre le Participant sélectionné par courriel dans les vingt-quatre (24) heures suivant le tirage, quel que soit la raison, tous ses droits au prix seront déchus et l'Organisateur procédera à un nouveau tirage. S'il est impossible de rejoindre le deuxième (2e) Participant sélectionné par courriel dans les vingt-quatre (24) heures suivant le deuxième (2e) tirage, tous ses droits au Prix seront déchus et l'Organisateur procédera à un nouveau tirage. S'il est impossible de rejoindre le troisième (3e) Participant sélectionné par courriel dans les vingt-quatre (24) heures suivant le troisième (3e) tirage, le prix sera déchu;

6.1.2 Remplir et signer le formulaire de déclaration et d'exonération (ci-après le « Formulaire de déclaration ») qui lui sera transmis par l'Organisateur et lui retourner dans les deux (2) jours ouvrables suivant la réception de celui-ci.

6.2 La désignation du gagnant se fera au plus tard le 9 janvier 2026.

6.3 À défaut de respecter l'une ou l'autre des conditions mentionnées ci-dessus ou toute autre condition prévue au présent Règlement, le Participant sélectionné sera disqualifié et le Prix qui lui aura été attribué sera déchu. Dans les jours suivant la réception du Formulaire de déclaration dûment rempli, l'Organisateur responsable de l'administration du Concours communiquera avec le gagnant pour l'informer de la manière de réclamer son prix.

7. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

De temps à autre, l'Organisateur peut, avec le consentement du Participant, utiliser les renseignements personnels que ce dernier lui a fournis, dans le but de :

7.1.1 Communiquer avec le gagnant afin que ce dernier prenne possession du prix;

7.1.2 Communiquer directement avec le Participant relativement aux produits et services offerts par l'Organisateur, dont des offres spéciales et de l'information sur les services de voyages; et

7.1.3 Effectuer un sondage relativement à l'efficacité du site Internet, de la publicité et des efforts de vente faits par l'Organisateur.

7.1 En participant au Concours, le Participant consent à ce que ses nom, prénom, adresse courriel et code postal soient utilisés et conservés par les Organisateurs pour les fins d'administration du Concours, incluant la communication avec le gagnant.

7.2 Concernant l'inscription aux infolettres du CF Montréal et/ou d'Air Transat, le Participant doit indiquer à chacun qu'il consent à ce que ses renseignements personnels soient utilisés en cochant la case à cet effet sur le formulaire d'inscription à l'infolettre du CF Montréal et/ou d'Air Transat.

7.3 Les renseignements personnels demandés sur le formulaire de participation au Concours et sur le formulaire d'inscription aux infolettres du CF Montréal, tels que les

noms, âge (le cas échéant) et coordonnées, sont recueillis, conservés et utilisés par le CF Montréal, ses entités affiliées et partenaires respectifs et leurs représentants pour les fins d'administration du Concours, incluant la communication avec le gagnant, pour les fins d'administration et de la transmission des infolettres, de même que pour toutes autres fins auxquelles vous avez consenties lors de chaque inscription. En fournissant vos renseignements personnels au CF Montréal incluant ses entités affiliées et leurs partenaires respectifs, vous consentez expressément aux politiques sur la protection des renseignements personnels applicables et disponibles au

https://www.cfmontreal.com/legal/politique_protection_renseignements_personnels .

Pour obtenir de plus amples informations quant à l'utilisation de vos renseignements personnels, le Participant est invité à visiter ce site web.

7.4 Les renseignements personnels demandés sur le formulaire de participation au Concours et sur le formulaire d'inscription aux infolettres d'Air Transat, tels que les noms, âge (le cas échéant) et coordonnées, sont recueillis, conservés et utilisés par Air Transat, ses sociétés affiliées et partenaires respectifs et leurs représentants pour les fins d'administration du Concours, incluant la communication avec le gagnant, pour les fins d'administration et de la transmission des infolettres, de même que pour toutes autres fins auxquelles vous avez consenties lors de chaque inscription. En fournissant vos renseignements personnels à Air Transat incluant ses sociétés affiliées et leurs partenaires respectifs, vous consentez expressément aux politiques sur la protection des renseignements personnels applicables et disponibles au <https://www.airtransat.com/fr-CA/avis-juridique/politique-de-protection-de-la-vie-privee>. Pour obtenir de plus amples informations quant à l'utilisation de vos renseignements personnels, le Participant est invité à visiter ce site web.

7.5 Le CF Montréal n'est pas responsable des politiques sur la protection des renseignements personnels d'Air Transat et Air Transat n'est pas responsable des politiques sur la protection des renseignements personnels du CF Montréal.

8. CONDITIONS GÉNÉRALES

8.1 L'Organisateur du Concours se réserve le droit de disqualifier un Participant ou d'annuler sa participation s'il participe ou tente de participer au présent Concours d'une manière qui n'est pas conforme au présent Règlement. Ce Participant pourrait être confié aux autorités judiciaires compétentes. Toute décision de l'Organisateur du Concours à l'égard de cet aspect du Concours est finale.

8.2 Chacun du gagnant et son invité accepte que ses nom, image, photo, capture vidéo, âge, emplacement, voix, témoignage et/ou déclaration soient utilisés en tout ou en partie par les Organisateurs, leurs agences de publicité et de toutes autres parties mises en cause dans les activités d'élaboration, réalisation et distribution du matériel relatif au Concours, pour toutes fins, par le biais de tout média présent ou à venir, incluant les médias sociaux, dans toute juridiction, et ce, de quelque manière sans aucune compensation et sans

quelconque approbation additionnelle de la part du gagnant. Aucune correspondance ne sera échangée avec toute autre personne que le gagnant.

8.3 Ce Concours est assujetti aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

8.4 Les formulaires incomplets, reçus après la Date de clôture du Concours, perdus, non conformes de quelque manière que ce soit ou envoyés par une méthode non autorisée sont réputés nuls et ne seront pas acceptés lors du tirage.

8.5 Le Concours est géré par l'Organisateur. L'Organisateur n'assumera aucune responsabilité pour tout problème ou panne de ligne de réseau, de système d'ordinateur en ligne, de téléphone périphérique, de logiciel, de serveur, de fournisseur, de courriel, de navigateur ou pour tout problème technique qui pourrait se produire, incluant, sans s'y limiter, un problème de transmission ou de non-transmission, et ce, peu importe la cause. L'Organisateur n'est aucunement responsable de la circulation d'information erronée ou inexacte, qu'elle soit causée par les utilisateurs du site Internet ou par l'équipement et/ou par les programmes associés avec ou utilisés par le Concours, ou en raison d'une erreur technique ou humaine qui aurait pu se produire lors du déroulement du Concours. L'Organisateur n'assume aucune responsabilité pour toute erreur, omission, interruption, perte, défaut relativement à l'opération ou à la transmission, panne des lignes de communication, vol ou destruction. L'Organisateur n'est pas responsable des blessures ou dommages qui pourraient résulter de la tenue du Concours. L'Organisateur se réserve le droit de détruire tous les documents afférents au Concours une fois que le délai de conservation exigé par la loi est expiré. L'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de modifier ou de remettre le Concours à n'importe quel moment, sans préavis, si un facteur quelconque empêche le déroulement du Concours en vertu du présent Règlement ou en conformité avec toute loi, règlement ou politique de n'importe quelle entité ayant juridiction sur l'Organisateur. Il est à noter que des conditions générales s'appliquent à cette réservation (veuillez consulter www.airtransat.com);

8.6 En cas d'imprévu, Air Transat se réserve le droit de modifier de quelques jours les dates du voyage après en avoir informé le gagnant;

8.7 Transat se réserve le droit de proposer un produit comparable advenant le cas d'une annulation du programme, d'une force majeure ou de toute autre situation hors du contrôle de Transat sans recours possible quelconque du gagnant et/ou son accompagnateur;

8.8 Tout document de voyage nécessaire (passeport, visa, etc.) est de la responsabilité du gagnant (et des passagers de son choix, le cas échéant); celui-ci doit les obtenir avant le départ;

8.9 Dans l'éventualité où les invités du gagnant sont mineurs et que le gagnant n'est pas son parent, le parent ou tuteur légal de celui-ci devra signer le formulaire de déclaration et accepter l'invitation en son nom afin qu'il puisse prendre part au voyage ;

8.10 Dans l'éventualité où le gagnant et ses invités n'utilisent pas une partie du prix, aucune compensation de quelque nature que ce soit ne leur sera versée ;

- 8.11 La valeur marchande du prix est en dollars canadiens ;
- 8.12 En cas de perte, de vol, de mutilation, d'altération ou d'utilisation non autorisée du prix, celui-ci ne sera pas remboursé ni remplacé.
- 8.13 Les promoteurs du concours ne sont pas responsables des retards ou annulations concernant le prix, qui pourraient survenir avant ou durant le voyage. Toute perte ou tout vol de billets, de certificats ou de tout autre bien ne sera pas compensé ;
- 8.14 En participant au Concours, le Participant reconnaît avoir lu et compris le présent Règlement et accepte d'être lié par celui-ci et de s'y conformer. Le Participant atteste que le Règlement est compréhensible et raisonnablement disponible pour consultation.
- 8.15 Le nom du gagnant sera annoncé sur le site Internet (https://www.cfmontreal.com/concours_airtransat // https://en.cfmontreal.com/contest_airtransat) et sur les plateformes médias sociaux du CF Montréal et d'Air Transat et peut être obtenu en écrivant au CF Montréal au courriel suivant : camille.ste-marie@cfmontreal.com

Si vous avez des exigences en matière d'accessibilité ou des besoins spéciaux, veuillez contacter la coordonnatrice du Concours mentionnée ci-dessous :

Pour rejoindre le CF Montréal :

Courriel: camille.ste-marie@cfmontreal.com